



Commission exécutive – MDPH

Extrait du Procès-verbal
de la séance du 20 novembre 2025

Réf rapport : 2025-11-08
N° délibération : 2025-11-08

Objet : évolution du dispositif téléphonique de la MDPH 31 – Fin du numéro vert

Présents :

Le Président de la Commission exécutive, représenté par Monsieur GABRIELI

Membres :

Membres représentant le Département :

Madame COURADE, Madame SIORAT, Madame MATHIOT, Madame DORONIS, Madame BROCARD, Madame GENET ;

Membres représentant les associations de personnes handicapées :

Madame MARTI (FNATH), Monsieur MOURGUES (APF), Madame COUSERGUE (GIHP), Madame DECLINE (AFM), Madame GOURDRE (UDAF) ;

Membres représentant de l'Etat, les organismes locaux d'assurance maladie, et d'allocations familiales :

Madame ADENIS (DDETS), Madame CANITROT (ARS), Madame PAGEAUX (CPAM),

La Commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées,

Vu l'article L. 146-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF),

Vu la convention constitutive signée le 14 février 2006,

Vu le rapport de Monsieur le Président de la Commission exécutive de la Maison Départementale des personnes handicapées,

Considérant que numéro vert représente une charge budgétaire significative pour la MDPH, sans bénéfice différenciant pour les usagers dans le contexte actuel,

Considérant que le passage à un numéro classique en 05 (géographique) n'impactera pas la capacité des Haut-Garonnais à joindre la MDPH, et que ce numéro sera accessible aux personnes sourdes ou malentendantes, notamment via des moyens adaptés comme la visio-interprétation ou la transcription instantanée,

Considérant que cette évolution s'inscrit dans une logique d'optimisation du service public et d'amélioration des outils de gestion des appels,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la fin du numéro vert 0800 31 01 31, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 : de valider la mise en place d'un numéro géographique classique, accessible sans surcoût pour les usagers y compris depuis un terminal mobile.

ADOpte

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Vote

15 « Pour » : Gabrieli, Courade, Siorat, Mathiot, Doronis, Brocard, Genet, Marti, Mourgues, Cousergue, Descline, Gourdré, Adenis, Canitrot, Pageaux